

aux Vauxbuinoises et Vauxbuinois

Chère Madame, Cher Monsieur,

L'été est maintenant bien installé et nous sommes nombreux à profiter de nos jardins et d'une vie en plein air.

Le printemps pluvieux que nous avons eu et les températures élevées que nous connaissons ces dernières semaines favorisent le développement rapide de la végétation.

Je rappelle qu'il nous appartient collectivement de veiller à la propreté et à la salubrité de notre commune. Chaque propriétaire ou locataire est notamment tenu de balayer, désherber, couper branches et branchages sur le devant et les côtés de leurs propriétés, qu'il y ait ou pas de trottoirs.

L'élagage des branches et plantations qui dépassent sur la voie publique est également une obligation pour permettre la bonne circulation et la sécurité de tous.

Pour que chacun profite pleinement des beaux jours, veillons également à respecter la tranquillité du voisinage lorsque nous avons à réaliser des travaux de bricolage ou de jardinage. L'utilisation d'outils et de tout appareil bruyant est autorisée les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 et les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h. Par conséquent, elle est strictement interdite les dimanches et jours fériés.

De la même manière, les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Enfin, je rappelle qu'il est interdit de brûler en plein air des déchets végétaux. La Municipalité vous propose un service gratuit de collecte les 2^e et 4^e jeudis du mois, sur inscription auprès du secrétariat de mairie.

Ces règles de bon sens méritaient d'être rappelées afin que nous participions tous à maintenir la qualité de vie que nous avons à Vauxbuin. Bei fidèlement à vous, David Bohn

le vous souhaite un très bel été!